

B 85/1/4

ARREST VAN 28 JANUARI 1986
in de zaak B 85/1

Inzake :

G.J.A. Steenbergen

verzoeker

tegen

het Benelux-Merkenbureau en het Benelux-Bureau voor tekeningen of
modellen

verweerders

Procestaal : Nederlands

ARRET DU 28 JANVIER 1986
dans l'affaire B 85/1

En cause :

G.J.A. Steenbergen

requérant

contre

le Bureau Benelux des marques et le Bureau Benelux des dessins ou
modèles

défendeurs

Langue de la procédure : le néerlandais

LA COUR DE JUSTICE BENELUX, CHAMBRE "CONTENTIEUX DES FONCTIONNAIRES"

dans l'affaire B 85/1 - G.J.A. Steenbergen contre le Bureau Benelux des marques et le Bureau Benelux des dessins ou modèles

Attendu que par acte déposé le 23 septembre 1985 au Greffe de la Cour et dont copie a été communiquée aux Conseils d'administration des Bureaux précités, le requérant G.J.A. Steenbergen, domicilié Burg. H. Gretelaan 331, Schiedam-Nederland, s'est désisté de son recours introduit par requête déposée le 29 juillet 1985 ;

Vu les conclusions écrites du 10 janvier 1986 de l'Avocat général E. Krings, chef du Parquet ;

Vu les articles 47, 70 et 73 du Règlement de procédure ;

La Chambre "Contentieux des Fonctionnaires" de la Cour de Justice Benelux décrète le désistement et décide qu'il n'y a pas motif à statuer sur les dépens.

Ainsi jugé par Messieurs R. Thiry, R. Janssens et H.L.J. Roelvink, respectivement président, membre et membre suppléant de la Chambre,

et prononcé en audience publique à La Haye, le 28 janvier 1986 par Monsieur Roelvink, préqualifié, en présence de Monsieur W.J.M. Berger, avocat général, et de Monsieur C. Dejonge, greffier en chef suppléant.